

**Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Relations Ville de Besançon /
Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté - Bilan de la
convention Ville / CRIJ 2004-2006 - Présentation du Projet Associatif du CRIJ
et signature de la convention-cadre Ville / CRIJ 2007-2009 - Versement d'un
premier acompte**

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La convention pluriannuelle de trois ans avec l'Association «Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté» est arrivée à échéance le 31 décembre 2006.

La Ville, dans le cadre de son objectif de développer l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation, apporte son soutien au projet de l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre le partenariat avec le CRIJ pour les trois prochaines années 2007- 2009 à travers une nouvelle convention d'objectifs et de moyens. Des avenants annuels programmatifs fixeront chaque année et à chaque fois que cela sera nécessaire les actions que la Ville entend soutenir financièrement.

A - Bilan 2004 -2006

La convention 2004-2006 fixait cinq engagements pour le CRIJ :

1/ favoriser l'accessibilité aux structures et activités sportives et culturelles par le biais de la carte Avantages Jeunes,

2/ gérer le dispositif des stages et d'accès à l'emploi mis en place par le Conseil Régional,

3/ développer un partenariat régulier avec la Mission Locale-Espace Jeunes notamment en ce qui concerne l'accès du public fréquentant la Mission Locale au dispositif de stages mentionnés ci-dessus,

4/ participer à la réflexion et à la mise en œuvre des actions jeunesse de la Ville,

5/ développer l'accès des jeunes à l'information : Réseau Information Jeunesse, Point Cyb, TOPO...

De 2004 à 2006, la carte Avantages Jeunes a connu une très forte progression sur la Ville de Besançon et son agglomération passant de 23 000 à plus de 34 000.

Deux dispositifs, financés par la Région de Franche-Comté, favorisent l'insertion professionnelle des jeunes : le service régional des stages et le service mobilité internationale.

Le service régional des stages propose un service gratuit aux entreprises et aux étudiants de la région. Ce dispositif fonctionne grâce à une collaboration permanente entre l'Université de Franche-Comté, le MEDEF et le CRIJ.

Entre 2004 et 2006 plus de 500 jeunes de l'agglomération ont été accueillis et suivis, plusieurs centaines d'autres ont été conseillés dans des forums étudiants (Initial'Sup).

Enfin sur la seule année 2006, 31 924 connexions ont eu lieu sur le site www.stages-fc.com.

Le service mobilité internationale assure la coordination technique pour le compte de la Région de Franche-Comté des programmes d'échanges Eurodyssée, Léonardo et Franche-Comté-Québec. Ces programmes sont ouverts à tous les demandeurs d'emplois de 18 à 30 ans en recherche d'une première

insertion professionnelle. Un tiers des utilisateurs de ces dispositifs étant originaires de l'agglomération bisontine, c'est près de 200 jeunes Bisontins qui ont bénéficié de ces stages à l'étranger en trois ans.

Le CRIJ a participé chaque fois que possible aux réunions et actions organisées par la Coordination Jeunesse - Direction Vie des Quartiers.

Pendant les trois dernières années écoulées, le CRIJ a continué à s'appuyer sur TOPO pour développer l'accès des jeunes Bisontins à l'information en le mettant à disposition chaque mois et en nombre dans tous les lycées, facultés, lieux jeunes comme les foyers, infrastructures sportives ou encore lieux grand public comme la CAF.

B - Le Projet Associatif du Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté

Le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté agit sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui l'a créé en partenariat avec la Ville de Besançon.

Le projet associatif du CRIJ se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public, d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information. Fort d'un savoir-faire et de 25 ans d'expérience, le CRIJ a développé des outils locaux et régionaux pour rendre effectif l'accès des jeunes à l'information.

Structure régionale dont le siège est logiquement situé dans la capitale régionale, le CRIJ a pour mission statutaire «de mettre à la disposition des jeunes franc-comtois, par tous les moyens appropriés, les informations dont ceux-ci souhaitent disposer dans tous les domaines et apporter son soutien à toute action en faveur des jeunes».

Structure associative, le CRIJ voit coopérer en son sein des élus, des responsables associatifs d'éducation populaire, des fonctionnaires, des jeunes, des représentants du réseau régional et des salariés. Cette coopération permanente repose sur un état d'esprit : celui d'être à l'écoute des jeunes, de tous les jeunes de la région, y compris de ceux qui ne se manifestent pas.

Au fil des années, le CRIJ a acquis des savoir-faire et dispose maintenant d'une expérience avérée très largement reconnue des jeunes et de la puissance publique. Pour remplir cette mission régionale essentielle pour laquelle il bénéficie de subventions de l'Etat et de la Région de Franche-Comté, le CRIJ s'est doté d'outils locaux et régionaux aptes à faire rentrer dans la réalité une telle mission : un local bien situé dans la capitale régionale, une équipe pluridisciplinaire, un réseau régional efficace, des productions régionales : Actuel Franche-Comté et TOPO, un dispositif régional ayant trouvé l'adhésion des jeunes : la carte Avantages Jeunes, des services Jobs, Logement, Stages, Mobilité internationale, paiement des Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

Aussi, fort de ses acquis, le CRIJ a proposé de nouvelles pistes de partenariat à la Ville de Besançon pour la période 2007-2009 autour de trois axes : dynamiser l'accès des jeunes à l'information, favoriser la découverte de la vie associative et accentuer l'aide à l'insertion :

I - Dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information

1.1 Amélioration des conditions d'accueil dans les locaux du CRIJ

- engager une réflexion en vue de dégager des perspectives en matière de signalétique extérieure, de modernisation des salles d'accueil du public et de localisation du CRIJ,
- prendre appui sur les outils grands publics du centre (TOPO, la carte Avantages Jeunes, les sites internet) pour rapprocher l'information de tous les publics jeunes,

- réaliser un plan de travaux de modernisation des deux salles d'accueil.

1.2 Porter l'information en direction des jeunes sur l'ensemble de la ville

- organiser chaque année plusieurs temps forts,
- être plus présent physiquement sur les quartiers,
- réaliser des temps forts de communication par affiches et tracts en s'appuyant sur les Maisons de quartier, Maison des Jeunes, Mission Locale, lycées, facultés, cafés et lieux fréquentés par les jeunes (piscine, patinoire, cinémas...),
- étudier la mise en place d'un véhicule CRIJ pour assurer cette présence sur les quartiers.

1.3 Relayer la politique de la Ville en direction des jeunes à travers les outils du CRIJ

Le CRIJ s'associera systématiquement à toutes ces campagnes et s'impliquera dans le Projet Territorial de la Jeunesse de la ville.

- structuration à l'intérieur du CRIJ d'un espace matérialisant les informations en provenance de la Ville de Besançon,
- utilisation des écrans dans la salle d'accueil du CRIJ pour passer les supports audiovisuels concernant ces initiatives ou toute initiative valorisant ce que fait la Ville pour les jeunes,
- utilisation du site internet www.jeunes-fc.com, de la rubrique TOPO hebdo dans l'Est Républicain et de TOPO chaque fois que possible.

1.4 Etre partie prenante d'une initiative expérimentale d'information à Planoise

- mettre en oeuvre une démarche expérimentale sur Planoise de façon à faire prendre conscience à un grand nombre de jeunes de l'importance de l'information et pour encourager les jeunes à se rendre régulièrement au CRIJ,
- étudier la possibilité d'installer un Point Information Jeunesse à Planoise.

II - Favoriser la citoyenneté, la découverte de la vie associative et de l'éducation populaire

A compter de l'édition 2007-2008, la Carte Avantage Jeunes contiendra des informations et des propositions en matière d'engagement dans la vie associative et notamment dans sa composante éducation populaire. La carte contiendra aussi un aspect éducatif concernant la protection de l'environnement.

Autres objectifs :

- utilisation des supports de la carte pour valoriser l'engagement associatif dans l'éducation populaire,
- réalisation d'une campagne de communication plus attractive et plus moderne sur l'agglomération,
- attribution aux jeunes participants à un projet ATA par Coordination Jeunesse, d'une attestation lui donnant droit de recevoir gratuitement une Carte Avantages Jeunes auprès des services du CRIJ, ces cartes ensuite seront facturées à la Ville.

III - Accompagner l'aide à l'insertion

- assurer une meilleure communication sur les dispositifs et les différents services d'aide à l'insertion auprès du public qui en a le plus besoin,
- tisser un partenariat renforcé avec la Mission locale de façon à personnaliser l'information,
- mettre à la disposition du public de la Mission Locale le nouveau service d'aide à projets du CRIJ,
- créer un partenariat avec le PLIE, les chantiers d'insertion ADDSEA, etc.,
- rencontres régulières des différents services du CRIJ avec l'équipe de la Mission Locale, en vue d'une complémentarité des services proposés aux jeunes,
- nomination d'un correspondant dans l'équipe du CRIJ chargé de veiller à un travail partenarial soutenu,
- engager une réflexion sur l'accès des jeunes au logement, à l'emploi (occasionnels -jobs d'été, baby sitting,...- mais aussi permanents), à la santé, aux différents droits,...

C - Dispositions financières

Comme indiqué ci-dessus, la présente convention fera l'objet d'un avenant financier pour 2007 qui sera présenté à un prochain Conseil Municipal.

Cependant, il est proposé d'assortir la signature de la présente convention du versement d'une avance égale à 3/12^{ème} de la subvention votée en 2006, soit 10 450 €.

En cas d'accord, cette somme de 10 450 € sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47041.

La Commission n°4 a donné un avis favorable à cette nouvelle convention.

Après avoir pris connaissance du bilan de la précédente convention pour la période 2004-2006, du présent rapport et du projet de convention triennale, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2007 -2009 avec l'Association Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté,
- de décider du versement d'un acompte sur la subvention 2007 d'un montant égal à 3/12^{ème} de la subvention 2006, soit 10 450 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver la proposition du Rapporteur.

Mme MENETRIER et Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.